

LE RAYONNEMENT DE L'ARCHANGE

Chers confrères, Chères consœurs

Une nouvelle année d'existence pour notre confrérie. Elle ne cesse de voir le nombre de ses membres s'accroître, avec certains qui nous rejoignent dès l'enfance. Laudate Dominum !! A cela s'ajoute le nombre incroyable de pèlerins qui viennent renouveler leur dévotion chaque 29 septembre à la paroisse Saint Michel (Paris, 17^{ème}) à laquelle est rattachée notre confrérie. Le rayonnement de l'Archange, et la volonté de se placer sous sa sainte protection, est donc toujours plus fort.

Dans ce numéro 10 de notre bulletin, nous pouvons constater l'importance du rayonnement de l'image de l'Archange au travers de la présentation de l'histoire de l'ordre de Saint Michel, créé par Louis XI en 1469. De nos jours encore, l'intervention et l'intercession de Saint Michel nous aide dans notre combat spirituel quotidien pour avancer sur le chemin de la sainteté auquel nous sommes appelés par l'Eglise. Notre Saint Père le Pape nous propose des pistes de méditation dans son exhortation apostolique : « Gaudete et Exsultate ». La prière régulière et quotidienne, devoir joyeux qui nous est demandé lors de l'entrée de la confrérie, est l'un des piliers sur lesquels nous appuyer. Alors n'hésitons pas à répéter chaque jour : « Saint Michel, de votre lumière, éclairez nous ! Saint Michel de vos ailes, protégez nous ! Saint Michel, de votre épée, défendez nous ! »

C'EST BIEN DE NE PAS FAIRE LE MAL, MAIS C'EST MAL DE NE PAS FAIRE LE BIEN

(Saint Alberto Hurtado, jésuite chilien, 1901-1952).

Le texte de l'Apocalypse (Ap 12, 7-12a), retenu par la liturgie pour la fête de Saint Michel évoque le combat contre le Dragon, qui est finalement jeté sur la terre. La statue de l'Archange, au sommet du campanile de l'église Saint Michel de Paris, nous montre, quant à elle, le Malin, non pas tué, mais constamment maintenu en respect.

Ceci nous invite à méditer sur le risque de « corruption spirituelle » auquel nous sommes soumis si nous ne faisons rien, et qui est évoqué par Notre Saint Père le Pape dans son exhortation apostolique sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel : « Gaudete et Exsultate » (« la joie et l'allégresse »).

Nous pouvons en effet croire qu'en ne commettant pas de fautes, nous sommes sur la bonne voie. Attention, nous dit le Pape de ne pas tomber dans une sorte d'étourdissement ou de torpeur. Il ajoute : « La corruption spirituelle est pire que la chute d'un pécheur, car il s'agit d'un aveuglement confortable et autosuffisant où tout finit par sembler licite : la tromperie, la calomnie, l'égoïsme [...] puisque « Satan lui-même se déguise en ange de lumière » (2Co 11, 14). [...] Dans un épisode, Jésus nous met en garde contre cette tentation trompeuse qui nous fait glisser vers la corruption : il parle d'une personne libérée du démon qui, pensant que sa vie est pure, finit par être possédée par sept autres esprits malins (cf. Lc 11, 24-26) » (N°165). Le 12 août dernier, le Pape enfonçait le clou au rassemblement des jeunes catholiques italiens en déclarant : « Ne vous sentez pas en règle quand vous ne faites pas de mal : chacun est coupable du bien qu'il pouvait faire et n'a pas fait ». A l'image de l'Archange, et en nous plaçant sous sa protection, sachons donc lutter, sans abandonner et avec persévérance, contre le tentateur, et répondre ainsi à l'appel à la sainteté qui nous est adressé par Dieu et l'Eglise.

Ulrich-André RENAULDON, Diacre Permanent

L'ORDRE DE SAINT MICHEL

L'ordre de Saint-Michel a été créé le 1er août 1469 à Amboise par le roi de France Louis XI. Ce choix confirmait le rayonnement de l'archange, qui figurait sur les étendards royaux et dont le mont éponyme avait toujours résisté aux attaques ennemies. Seuls 36 chevaliers, qui s'étaient engagés à une fidélité totale au roi, étaient admis. Au départ, chacun d'entre eux recevait un collier d'or formé de coquilles liées par des doubles nœuds, symbole de fraternité. Il était transmis à un nouveau chevalier à la mort d'un des titulaires. En privé, le collier était remplacé par un médaillon attaché à une chainette ou un lacet qui devint de soie noire. L'ordre acquit alors un prestige égal à ceux conférés par d'autres cours européennes, comme la toison d'or.



Puis, plus largement distribué, il perdit alors de sa renommée. Henri III décida alors d'en limiter l'accès à cent personnes qui rejoignaient ensuite l'ordre du Saint Esprit, qu'il avait créé en décembre 1578. Une autre centaine coexistait à côté, lorsque les personnalités choisies ne rassemblaient pas les conditions de lignage pour rejoindre le Saint Esprit. Ce « numerus clausus » fut à nouveau abandonné, et l'on comptait plus de mille chevaliers de l'ordre de Saint Michel au début du règne de Louis XIV. Ce dernier fut à l'initiative d'une profonde refonte par le règlement du 14 juillet 1661 et par l'ordonnance du 12 janvier 1665. On revint au nombre de 100 détenteurs nobles qui avaient servi aux moins dix au service de l'Etat. C'est sous le roi soleil que le collier fut définitivement abandonné au profit d'une croix suspendue à un ruban noir portée en écharpe (voir photo).

Petit à petit, le caractère chevaleresque initial fut atténué en faveur d'une valeur de récompense au mérite pour des civils comme le jardinier Le Nôtre ou l'architecte Hardouin-Mansart. Les militaires, eux, recevaient plutôt l'ordre de Saint Louis créé en 1693. Pour autant, l'entrée dans l'ordre de Saint Michel s'accompagnait, préalablement et systématiquement, de l'anoblissement du nouveau dignitaire.

L'ordre fut aboli par le décret du 30 juillet et la loi du 6 août 1791. Il fut néanmoins conservé par le roi Louis XVIII, d'abord en exil, puis par rétablissement officiel, cette fois-ci, en 1814. Comme sous le roi Soleil, il récompensait des mérites civils comme cela était prévu dans l'ordonnance du 16 novembre 1816. Il était alors le second ordre du royaume, la Légion d'Honneur n'étant qu'en quatrième position. L'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe entraîna l'extinction progressive de l'ordre après plus de 360 ans d'existence.

FETE DE SAINT MICHEL – 29 SEPTEMBRE 2018

Cette année, la fête de Saint Michel, saint patron de notre confrérie et de la paroisse se déroule un samedi. Une belle occasion pour tous les membres de prendre le temps pour participer à tous les moments forts de dévotion prévus pour la fête de l'archange.

Ils sont indiqués sur le programme ci-contre. Dès le 28, vous pourrez aussi assister à la conférence du Père Henri de Villefranche, à 20h30 dans l'Eglise. Le thème sera : « L'Archange Saint Michel dans les Ecritures ». Elle sera suivie de la « Nuit Saint Michel » d'adoration de la présence eucharistique.

L'église étant ouverte toute la journée du 29 septembre, merci aux confrères et consœurs qui le peuvent d'être présents à un moment, ou tout au long de la journée, pour participer aux célébrations et à l'accueil des pèlerins de 08h00 à 21h00.

4^{ème} édition de la « Nuit Saint Michel »

Pour la 4^{ème} année consécutive, une nouvelle nuit d'adoration est organisée dans la nuit du 28 au 29 septembre. Elle commence vers 22h00 et se prolongera jusqu'au lendemain à 07h30. Elle sera rythmée de méditations et de temps de prières. Ceux qui le souhaitent pourront assister à la messe qui se déroulera ensuite à 08h00 du matin. Les portes de l'église seront ouvertes jusqu'à minuit, puis ensuite à 01h00, 02h00, 04h00, 06h00 puis à partir de 07h00. 4 lits de camps sont disponibles pour se reposer. Amener sac de couchage, petit oreiller ou draps pour en profiter. Pour toute information, envoyez un message à : renauldon@saintmichel-paris.fr.

Fête de saint Michel *Samedi 29 septembre 2018*



8h	MESSE
9h	Laudes
9h30-11h30	Exposition du Saint-Sacrement Sacrement de la réconciliation
11h30	Chapelet de saint Michel
12h	Office de sexte
12h30	MESSE
13h30-17h	Exposition du Saint-Sacrement Sacrement de la réconciliation
17h	Vêpres
17h30	Chapelet de saint Michel
18h30	MESSE présidée par Mgr Verny, évêque auxiliaire de Paris

Médaille de la confrérie

Il est rappelé aux membres qui souhaiteraient recevoir la médaille de la confrérie lors de la messe du premier mardi de chaque mois à la paroisse, à 18h30, sont invités à prendre contact avec la paroisse



Nouvelles adhésions à la confrérie

Nouveaux membres actifs (département) :

- Felix TEKA (92)
- Nicolas DUPONT-VALLETEAU (76)